



## Séance de mardi 27 octobre 2020

<u>Président</u>	Mme Catherine Zweifel
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Creteigny
<u>Scrutateurs</u>	Mme Anaïs Piguët M. Daniel Favre

44 Conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Yves Charrière, Stéphane Cloux, Catherine Berger, Jean-Charles Krebs, Johann Frain, Ariane Perret Fivaz, David Terraz, Philippe Herschke, Nicole Treboux.

Le quorum étant atteint, la présidente ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée. L'ordre du jour tel que présenté est accepté à l'unanimité.

Les Conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel : [president.conseil@aubonne.ch](mailto:president.conseil@aubonne.ch) et [secretariat.conseil@aubonne.ch](mailto:secretariat.conseil@aubonne.ch). Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

### 1. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 août 2020

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaires, il est accepté avec remerciements à son auteur (2 abstentions).

### 2. Assermentations

La présidente procède aux assermentations de Mmes Florence Widmer et Isabelle Patout de la Liste Aubonne Attitude en remplacement de Mme Shanti Babajee et M. Denis Berger, démissionnaires de cette même liste. Dès lors, **46** Conseillers sont présents.

### 3. Communications du Bureau

La passation des pouvoirs entre M. Yves Charrière, président sortant et la présidente a eu lieu le 4 septembre dernier en présence du vice-président, de la secrétaire, de l'huissier et de M. Pieter Volgers, scrutateur sortant ; une agape au domicile de la présidente a ponctué ce moment officiel. A cette occasion, il a été procédé à la désignation des scrutateurs du Bureau électoral de l'année. La présidente affirme que le Bureau est d'ores et déjà soudé et motivé et elle tient à remercier particulièrement M. Yves Charrière pour son professionnalisme, sa droiture, pour le calme qu'il garde en toutes circonstances et pour sa remarquable élégance lors du dernier conseil. Elle remercie également la secrétaire pour son travail.

Le 22 septembre dernier eut lieu l'acceptation de la fusion au Grand Conseil. Le Syndic et le président du Conseil général de Montherod, ainsi que M. le Syndic d'Aubonne et elle-même se sont rendus à Lausanne. Ce fut très intéressant et enrichissant. Ensuite un déjeuner fut proposé en compagnie de Mme Christelle Luisier, Conseillère d'Etat.

Ce furent ensuite les votations fédérales qui ont occupé le Bureau. Les résultats de la Commune d'Aubonne furent les suivants : sur 1'806 électeurs inscrits, 1219 cartes de vote furent traitées, soit un taux de participation de 67,5%, 8.8% de plus que le canton de Vaud (58.7%). L'initiative de limitation a été refusée à 75%, la loi sur la chasse a été refusée à 61%, la déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers a été acceptée à 51,7%, la loi sur les allocations pour perte de gain a été acceptée par 78,8% et l'acquisition de nouveaux avions de combat a été refusée par 54.9%.

La présidente et la secrétaire ont rencontré M. Silvio Piemontesi, huissier, pour établir un cahier des charges de sa fonction. Son poste sera mis au concours tout prochainement. Cet exercice a permis de réaliser le nombre croissant de tâches effectuées par lui, qui ne vont pas se réduire avec la fusion et qui ne semble plus correspondre à la rémunération de la fonction ; la même observation vaut pour la secrétaire du Conseil.

Le Bureau a envoyé un courrier à l'occasion du décès de M. Jean Berger, papa et beau-papa de deux conseillers, Denis et Catherine Berger. M. Jean Berger fut secrétaire municipal à Pizy durant 36 ans, puis membre du conseil général durant 5 années. La présidente, au nom du Conseil, réitère toute sa sympathie.

Le Prix de la Ville d'Aubonne a récompensé cette année M. Guillaume Schneider, membre du Conseil communal qu'il en soit ici chaleureusement félicité.

Cette année encore les jetons de présence seront remis en mains propres par M. Silvio Piemontesi en fin de séance à ceux qui l'ont demandé. Pour les autres, par virement sur leurs comptes. Dès la prochaine législature, le Bureau proposera le versement des jetons par virement bancaire ou postal à tous les conseillers.

La présidente propose de consulter le site internet communal pour connaître les manifestations du mois, [www.aubonne.ch/agenda](http://www.aubonne.ch/agenda).

#### 4. Rapports des commissions – Préavis no 04/20 – Acquisition de la parcelle 275 au Chêne

M. Alain Biedermann donne lecture du rapport de la commission.

M. Guy Maurer donne lecture du rapport de la CoFIN. Celle-ci, à l'unanimité de ses membres, préavise positivement à l'octroi de ce crédit.

La commission, à l'unanimité de ses membres, propose de voter le décret suivant :

## Le Conseil communal d'Aubonne

- autorise la Municipalité à acquérir la parcelle 275
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles et à signer les actes relatifs à cette transaction
- accorde un crédit de Fr. 135'500.- à la Municipalité pour cette acquisition
- autorise la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou par un emprunt pour tout ou partie du montant dans la limite du plafond d'endettement voté pour la législature 2016-2021

La présidente ouvre la discussion sur le rapport de la commission.

M. Thomas Buchanan demande à la Municipalité un document écrit sur la vision stratégique du développement scolaire à Aubonne. Mme la Municipale Sandra Linder répond que les projets scolaires ont déjà été présentés en séance de Conseil communal. Le collège du Chêne est la troisième étape à un horizon 2025 ; elle ne peut actuellement donner plus d'informations. M. Charles Gabella demande si la hauteur de construction de 7,5 m est celle actuellement en vigueur ou sera-t-elle reprise dans le nouveau règlement du PQ du Chêne. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que la hauteur actuelle est de 18 mètres ; la hauteur de 7,5 m résulte d'un accord avec la Caisse de Pension de la BCV. M. Luc-Olivier Suter demande quel est l'objectif de la Municipalité dans cet achat ; il lui est répondu qu'il n'y a pas de projet actuellement mais que posséder ce terrain permet la maîtrise foncière précieuse pour l'avenir, exigée par la DGTL<sup>1</sup>. M. Yves Meylan demande s'il s'agit d'une servitude de construction limitée à 7,5 m et qu'en est-il des parcelles adjacentes. Il lui est répondu que ce ne sera pas péjorant ; la hauteur actuelle est de 18 m. Cette disposition devient caduque dans le nouveau plan d'affectation. A cet endroit, la hauteur devrait être de 15 m., mais la BCV n'acceptait la vente que si la hauteur de 7.5 m était respectée.

La parole n'étant plus demandée, la présidente procède au vote sur le rapport de la commission. Le préavis municipal 04/20 – Acquisition de la parcelle 275 au Chêne est accepté par 44 oui, 2 abstentions.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier remercie les conseillers et les membres des commissions pour leur vote de confiance. La présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

### 5. Rapport de la commission - Réponse à la motion « Urgence climatique – Mange et consorts II

M. Jean-Gabriel Rey donne lecture du rapport de la commission tout en rendant les conseillers attentifs au changement des conclusions ; les vœux y sont insérés.

1. la commune d'Aubonne déclare l'Urgence climatique
2. la Municipalité établit un Agenda 21 clair pour la commune d'Aubonne

<sup>1</sup> DGTL : Direction générale du Territoire et du Logement remplaçant l'ancien SDT

3. La Municipalité et la commission « Energie et Environnement » empoignent les sujets apportés par le Collectif citoyen et puissent empoigner les grands défis engendrés par l'Urgence climatique

En conclusion, la commission unanime prie les Conseillers de voter le décret suivant :

#### Le Conseil communal d'Aubonne

- Accepte la réponse de la Municipalité à la motion Urgence climatique Mange et consorts II

Avant d'ouvrir la discussion, la présidente précise que le Conseil ne se détermine que sur le rapport de la commission à la réponse municipale de la motion « Urgence climatique » Mange et consorts II. Le Manifeste citoyen n'est là qu'à titre informatif. Si un conseiller désire aborder ce sujet, il ne pourra le faire que dans le point 10 de l'ordre du jour, « Questions, vœux et divers ».

La présidente propose d'ouvrir la discussion, puis de voter les conclusions du rapport de la commission qui incluent l'acceptation de la réponse de la Municipalité. Les vœux seront discutés puis soumis au vote dans un deuxième temps.

La présidente demande si la Municipalité désire s'exprimer à ce sujet. La Municipalité, par son municipal M. Jean-Christophe de Mestral, note que la commission accepte la réponse de la Municipalité et s'en réjouit et précise pour le bon ordre des choses que ce ne sont pas des réponses de courtoisie et que ces points font bien partie de ses priorités. Elle souhaite cependant apporter quelques compléments d'information sur les points suivants :

- Il n'est pas exact de dire que la commission Energie et Environnement ne se réunit qu'à la demande de la Municipalité ; elle peut se convoquer elle-même par l'initiative de ses membres comme prévu dans son règlement. De même que la commission Transports et mobilité douce, la commission Energie et Environnement est une commission consultative. C'est une extension de l'ancienne commission consultative Energie et cette démarche a paru la plus rationnelle pour la création de l'actuelle commission Energie et Environnement.
- Même si la comparaison a été faite avec la commission Transports et Mobilité douce qui a des projets en passe de se concrétiser, la commission Energie et Environnement a elle aussi des projets qui se sont déjà concrétisés : par exemple le nouveau règlement des subsides qui va dans l'intérêt des habitants d'Aubonne. D'autres sujets sont toujours en cours de discussion, notamment sur les actifs financiers de la commune en évaluant la caisse de pension sous l'angle des critères ESG traités en janvier, suivis par une présentation en mars sur les investissements responsables, y compris les principes applicables de la charte des investissements responsables tels que présentés par la caisse de pension. Ce ne sont donc pas des points ignorés, bien au contraire.

- Quant au sujet de la formation des chefs de service, c'est une partie essentielle de l'activité du personnel communal. Chacun passe un temps non négligeable à maintenir ou acquérir des connaissances. Le but est d'assurer le meilleur service à la population mais cela a un coût en termes de présence et de main-d'œuvre disponible. Beaucoup de ces formations incluent une part environnementale ou de sensibilisation écologique, en particulier pour les Parcs et Jardins, Voirie ou déchetterie. Quant à la communication sur ces sujets à la population, elle sera améliorée suite à la réfection du site web communal.

La présidente ouvre la discussion sur les conclusions du rapport de la commission.

M. Guillaume Schneider tient à remercier les citoyennes et citoyens qui ont participé à l'élaboration du Manifeste citoyen mentionné dans le rapport de la commission. Actuellement, la planète se réchauffe, la biodiversité s'effrite et ces causes sont dues à toutes à nos activités. Des actions sont possibles à titre individuel et des actions plus importantes qui doivent être accompagnées aux actions individuelles, des actions portées par les politiques ; ces derniers doivent activer leur volonté, écouter les citoyens et les intégrer dans leurs démarches environnementales pour le futur des générations à venir.

La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote la conclusion du rapport de la commission :

#### Le Conseil communal d'Aubonne

- Accepte la réponse de la Municipalité à la motion Urgence climatique Mange et conjoints II

Les conseillers acceptent le rapport de la commission par 33 oui, 2 non, 11 abstentions.

La présidente soumet le texte du premier vœu puis demande si la Municipalité désire s'exprimer à ce sujet :

#### 1. La Commune d'Aubonne déclare l'Urgence climatique

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral, au nom de la Municipalité, déclare que ce vœu pose un problème pratique puisqu'il s'adresse au Conseil communal. Dès lors, il ne s'agit pas ici de savoir si la Municipalité accepte ou non ce vœu, mais le Conseil communal. Dans ce contexte, la Municipalité s'abstient.

La présidente ouvre la discussion sur le premier vœu de la commission. M. Thomas Buchanan désire avoir quelques explications sur le sujet, ses conséquences et ses effets. Plusieurs conseillers s'expriment à ce sujet et des explications sont fournies.

M. Jean-Gabriel Rey remercie la Municipalité de sa réponse. Ce dernier explique comment la commission en est venue à poser le vœu de déclaration d'Urgence climatique qui est non contraignante. Lors du dépôt de la motion, celle-ci contenait des mesures compliquées ; la

précédente commission avait proposé de l'épurer et avait posé 4 demandes claires qui semblaient satisfaire. Pour Mme Kirsti de Mestral, rapporteur de la première commission, il ne faut pas confondre climat et environnement.

M. Nicolas Pulfer est perplexe ; la Municipalité et le Conseil communal sont d'accord pour réfléchir à des problèmes climatiques et environnementaux mais au moment où il s'agit de de l'officialiser en déclarant l'Urgence climatique tout le monde se retient. S'il n'y a pas de contraintes à la déclarer, il propose de l'accepter et ainsi en garder une trace pour des discussions futures. Il est soutenu par MM. Marc Perrenoud, Nicolas Suter et Mme Eve Jaquier Butterfield.

La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet le vœu de déclaration d'Urgence climatique au vote. Celui-ci est accepté par 40 oui, 1 non, 5 abstentions.

La présidente ouvre la discussion sur le second vœu de la commission.

## 2. La Municipalité établit un Agenda 21 clair pour la Commune d'Aubonne

La Municipalité, par son municipal M. Jean-Christophe de Mestral déclare qu'il faut en apprécier les conséquences en matière de ressources humaines, économiques et en temps. La commune a des ressources limitées.

M. Alexandre Liardet demande ce qu'implique un Agenda 21. M. Wladimir Mange répond qu'il s'agit d'un ensemble de mesures pratiques et concrètes adaptées au lieu ; une partie du travail a déjà été fait suite au dépôt de la motion Mange et Consorts I. Certaines communes et cantons l'ont réalisé. Il suffit de s'inspirer de ce qu'ont fait nos voisins et l'adapter à la réalité aubonnoise. C'est un document vivant, qui va évoluer.

La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet le 2<sup>e</sup> vœu d'établissement d'un Agenda 21 clair pour la commune d'Aubonne. Celui-ci est accepté par 25 oui, 0 non, 15 abstentions.

## 3. Emet le vœu que la Municipalité et la Commission « Energie et Environnement » empoignent les sujets apportés par le collectif citoyen et puissent empoigner les grands défis engendrés par l'urgence climatique

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral déclare que la Municipalité est prête à empoigner les sujets dans la mesure où ils sont déterminants pour la commission Energie et Environnement. La commission passera volontiers en revue les points qui la concerne.

La présidente ouvre la discussion sur le vœu. La parole n'étant pas demandée, la présidente le soumet au vote.

Le vœu est accepté par 39 oui, 0 non, 4 abstentions. La présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

## 6. Préavis no 07/20 – Budget 2021

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral met en exergue certains points du document et donne lecture du préavis municipal et ses conclusions :

*« Le budget 2021 marque une étape fondamentale de la vie des communes d'Aubonne et Montherod, puisqu'il représente, en détail, la nouvelle Commune en chiffres et en intention de réalisations. Ce n'est cependant qu'un premier pas concret vers de nombreuses tâches visant à matérialiser la fusion sous tous ses aspects.*

*Si la projection 2021 du résultat n'atteint pas le record abyssal du budget 2020, il n'en reste pas moins qu'il met en exergue le problème récurrent, maintes fois mentionné, des charges cantonales et intercommunales. La facture sociale, ou plutôt la « participation à la cohésion sociale », de son nouveau nom, est sur le point d'évoluer dans une direction favorable, sous réserve de l'aboutissement d'une initiative dite « SOS Communes » visant à faire financer la participation à la cohésion sociale exclusivement par l'impôt cantonal en suivant le vieux principe du « qui commande paye ». Quoiqu'il en soit, un rééquilibrage en faveur des communes aura bien lieu, et la municipalité le salue.*

*Le groupe de travail sur la péréquation horizontale vient de débiter ses travaux et nous aurons davantage d'informations en cours d'année prochaine. A cela s'ajoute encore la facture policière, dont le montant et le mode de répartition sont actuellement en révision. Cette dernière aura très probablement un lien avec la péréquation horizontale, au titre « d'ajustement complémentaire ».*

*C'est dans ce contexte que votre municipalité évolue. Elle souhaiterait construire un budget qui soit moins soumis aux aléas « externes », mais ceux-ci sont incontournables. Chaque membre de la municipalité, selon ses dicastères et ses activités au niveau intercommunal et cantonal, œuvre dans toute la mesure du possible à renforcer notre autonomie communale.*

*Les Municipalités d'Aubonne et Montherod ne sauraient terminer ce préavis sur le budget 2021 sans adresser leurs vifs remerciements à leurs chefs de services qui ont permis la mise sur pied de ce document et de l'analyse complète de notre budget d'une manière très détaillée et professionnelle ».*

Dès lors, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

### **Adopte**

- Le budget de l'année 2021 faisant apparaître Fr. 36'669'850. -- aux dépenses, Fr. 35'135'200. -  
- aux recettes et présentant ainsi un excédent de charges de Fr. 1'534'650.--

Ce préavis municipal relève de la compétence de la CoFIN. La présidente ouvre la discussion sur des questions ou remarques à formuler tout en rappelant que chacun peut adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport. La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

## 7. Préavis no 08/20 – Arrêté d'imposition pour l'année 2021

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral donne lecture du préavis municipal. Il déclare que le taux d'imposition du chiffre 17 de la convention de fusion est de 70% de l'impôt cantonal de base.

En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

### LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

- Adopte le nouvel arrêté d'imposition communal pour l'année 2021.
- Fixe les taux et montants suivants pour les différents impôts et taxes qui figurent à l'article premier :

- Point 3	Impôt foncier	Fr. 1.00	par mille francs d'estimation fiscale
	Impôt foncier construction sur fonds d'autrui	Fr. 0.50	par mille francs d'estimation fiscale
- Point 4	Impôt personnel fixe	Néant	
- Point 5	a) Droits de mutations	Fr. 0.50	par franc perçu par l'Etat
	b) Impôts successions et donations		
	Ligne directe ascendante	Fr. 0.50	par franc perçu par l'Etat
	Ligne directe descendante	Fr. 0.50	par franc perçu par l'Etat
	Ligne collatérale	Fr. 1.00	par franc perçu par l'Etat
	Non parents	Fr. 1.00	par franc perçu par l'Etat
- Point 6	Impôt complémentaire sur immeubles (PM)	Fr. 0.50	par franc perçu par l'Etat
- Point 7	Impôt sur les loyers	Néant	
- Point 8	Impôt sur les divertissements	Néant	
- Point 9	Impôt sur les chiens	Fr. 100.00	par chien
	Forains pour le 1 <sup>er</sup> chien du bâtiment principal	Fr. 30.00	par chien
	Forains dès le 2 <sup>ème</sup> chien	Fr. 100.00	par chien
- Ne fixe pas de taux particulier à l'article 4 pour les intérêts de retard et laisse la loi annuelle sur les impôts s'appliquer par défaut.
- Fixe à deux fois la limite de l'amende pour les soustractions d'impôts qui figure à l'article 7 du formulaire officiel.

Ce préavis municipal relève de la compétence de la CoFIN. La présidente ouvre la discussion sur des questions ou remarques à formuler à la CoFIN tout en rappelant que chacun peut adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport. La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

## 8. Préavis no 09/20 – Demande de crédit pour le remplacement de la balayeuse des Services Extérieurs – Secteur Voirie

M. le Municipal Pascal Lincio donne lecture du préavis municipal. En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

### Le conseil communal d'Aubonne

1. accorde un crédit de Fr. 87'500.- TTC pour le remplacement de la balayeuse des Services Extérieurs
2. autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet



3. autorise la Municipalité à financer cet investissement par un emprunt pour tout ou partie du montant aux meilleures conditions, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal
4. autorise la Municipalité à amortir cet investissement :
  - a) Prélèvement au fonds de renouvellement des véhicules 50%
  - b) Amortissement linéaire sur 5 ans 50%

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du Conseil. Sont nommés : Mmes et MM. Serge Thorimbert, Christine Dubugnon, Anaïs Piguet, Johann Frain, Stephan Furrer. Suppléants : Nicole Treboux, Ancilla Tétaz.

La présidente ouvre la discussion sur des questions ou remarques à formuler à la commission.

Si la commission arrive à la conclusion que la technologie actuelle n'est pas mûre pour des véhicules verts, M. Luc-Olivier Suter demande qu'elle indique s'il est possible de compenser les émissions de CO2 de ce véhicule et combien cela coûterait. M. Christian Streit demande à la commission de s'assurer que le modèle de balayeuse n'est pas un prototype amélioré. M. Guillaume Schneider demande à la commission de se pencher sur les frais annuels d'entretien du véhicule et de se renseigner sur une éventuelle subvention cantonale ou fédérale. M. Christian Streit demande que s'agissant de véhicule électrique, la commission se penche sur la problématique du recyclage des batteries et le coût engendré en cas de changement de véhicule. La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

#### 9. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Michel Crottaz annonce qu'afin de garantir aux administrés le droit de consulter les enquêtes publiques pendant la période de fin d'année, la Municipalité a décidé de ne pas soumettre les dossiers présentés aux Services Techniques après le 6 novembre et de les reporter au mois de janvier. Cette décision sera insérée sur le site communal ainsi que par une parution dans la FAO.

L'Arcam s'est dotée d'un document rappelant à toutes les communes du district les procédures à respecter sur le thème de la pose de panneaux solaires intitulé : « Comment autoriser les panneaux dans une commune » dont il détaille quelques informations, notamment pour une pose de 8m2 à 32 m2, une procédure passe par une dispense de mise à l'enquête publique décidée et approuvée par la Municipalité (procédure 111 LATC), et au-delà de 32 m2, une mise à l'enquête est obligatoire.

M. le Municipal Michel Crottaz annonce, après réflexion, son intention de se représenter aux élections municipales du 7 mars prochain.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral annonce que Mme Rachel Blaser, cheffe de la Sécurité Publique a décidé de poursuivre sa carrière ailleurs ; la Municipalité a donc décidé de continuer avec une équipe réduite à deux personnes et de voir comment ils pouvaient s'organiser pour pouvoir remplir les missions qui leur sont dévolues.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral informe sur les crédits votés : Révision du PQ du Chêne (Fr. 110'000.- votés), Fr. 75'900.- engagés à ce jour. Mise en séparatif Place du Temple (1'550'000.- votés), Fr. 1'023'000.- engagés à ce jour. Création d'un trottoir à l'av. Abraham Hermanjat (Fr. 520'000.- votés) Fr. 410'800.- engagés à ce jour. Réfection de la toiture du chalet du Pré de Rolle (Fr. 156'000.—votés), Fr. 4'680.- à ce jour. Réfection de la toiture du Pré d'Aubonne et adduction d'eau (Fr. 538'000.- votés), Fr. 26'900.- engagés à ce jour. En attente des confirmations de subventions. Crédit d'étude de la caserne SDIS (Fr.185'000.- votés), Fr. 179'450.- engagés à ce jour. L'objet est terminé. Travaux de réfection de l'Hôtel de ville (Fr. 250'000.- votés), Fr. 205'000.- engagés à ce jour. Réfections des chaussées Hermanjat, Trévelin, Allaman et modernisation de l'éclairage public (Fr. 1'200'000.-) votés, Fr. 902'000.- engagés à ce jour. Rénovation de l'orgue du Temple (Fr. 66'500.- votés), Fr. 19'925.- engagés à ce jour. Rénovation des fontaines historiques (Fr. 148'760.-) Fr. 461.- engagés à ce jour. Crédit d'étude assainissement piscine (Fr. 50'000.- votés), Fr. 2'100.- engagés à ce jour. Crédit d'ouvrage Caserne du feu SDIS (6'585'000.- votés), Fr. 668'000.- engagés à ce jour. Etat de la dette : Fr. 25'566'000.- en baisse depuis janvier. Taux moyen de la dette : 0.81%.

M. le Municipal Pascal Lincio annonce que la Municipalité, répondant à de réels besoins de la population et s'inscrivant dans la perspective d'une aide sociale locale et respectueuse de l'environnement, a mandaté le Centre des Jeunes afin d'élargir la gamme de ses prestations auprès des personnes âgées, tout en favorisant l'emploi et le professionnalisme des jeunes, pour les livraisons à domicile d'achats de nourriture et le transport de déchets courants à la déchetterie. Une information détaillée sera distribuée prochainement à la population.

Concernant les demandes de créations de jardins du Souvenir à Pizy et Aubonne, et la pose plaquettes nominatives, il annonce que la stèle est posée à Pizy et montre un photomontage de la future stèle pour le cimetière d'Aubonne ; les plaquettes seront disponibles pour un montant de Fr. 100.- l'exemplaire auprès des services communaux.

Le Jury du Prix de la Ville d'Aubonne 2020 a récompensé M. Guillaume Schneider, membre du Conseil communal, pour son implication dans la vie locale ainsi que son engagement politique et écologique par le biais de l'association Mellifera, qui propose une vente de miel livrée par vélo cargo et différents produits naturels qui font rayonner Aubonne loin à la ronde. Le Jury tient également à saluer son travail de sensibilisation à l'environnement auprès des jeunes et moins jeunes de la région. La remise de ce prix aura lieu samedi 12 décembre prochain à l'Aula du Château.

M. le Municipal Pascal Lincio annonce qu'après mûre réflexion, il ne sollicitera pas un nouveau mandat à la Municipalité en 2021.

Mme la Municipale Sandra Linder informe sur les nouvelles dispositions sanitaires pour les écoles en imposant le port du masque pour les enfants dès 12 ans à l'école et durant le temps de récréation. Tous les camps et joutes sportives seront supprimés jusqu'en fin d'année scolaire, seules les courses d'école seront admises.

Le bus pyjama a déplacé ses horaires suite à la suppression momentanée de trains CFF.

Le groupement forestier de la Saubrette a achevé, la réalisation du sentier de la fourmi (parcours avec panneaux informatifs) sur la super colonie de fourmis du Haut-Jura au Marchairuz (départ près de l'Hôtel du Marchairuz). Ce groupement a également été actif dans l'élaboration de deux sentiers didactiques situés au Parc Aventure du Signal de Bougy sur le thème des métiers du bois et de la profession de garde-forestier. Elle recommande ces deux sentiers facilement faisables en famille. M. Paulo de Giorgi a été nommé au poste de directeur du Parc Jura Vaudois, celui-ci a été actif durant une décennie à l'OFAG, notamment en étant responsable des AOP et IGP.

Mme la Municipale Sandra Linder annonce après mûre réflexion, son désir de continuer son mandat de municipale en 2021.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier annonce la restauration et mise en eau de la fontaine de la place du Bourg-de-Four. Les travaux seront interrompus pour l'hiver et reprendront en avril par la fontaine de l'Hôtel-de-Ville.

Sur le chantier de la caserne du feu, le périmètre identifié par les géologues pour la fondation du bâtiment est en définitive plus petit que prévu, il faut donc aujourd'hui examiner la situation de réalisation de la fondation en y apportant des réponses, raison pour laquelle aucuns travaux ne sont en cours actuellement.

Suite aux articles parus dans la presse régionale sur le projet de gravière de Bière, la Municipalité d'Aubonne, souhaitant défendre ses habitants quant au trafic de poids lourds a fait opposition à ce projet après une année de rencontres avec la Municipalité de Bière qui n'ont pas trouvé de solutions. La Municipalité comprend la réaction des autorités birolanes, mais il était du devoir d'Aubonne de trouver des solutions avec les exploitants et propriétaires de sites de matériaux pierreux, afin de trouver une solution au contournement d'Aubonne. L'affaire est maintenant devant les tribunaux.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

#### 10. Questions, vœux et divers

M. Serge Thorimbert revient sur le problème des plastiques dans les plantations de chanvre sises sur la commune de Gimel et demande à la Municipalité quels sont ses pouvoirs pour exercer une coercition auprès du propriétaire. D'autre part, il demande une précision sur la pollution du sol des fondations de la caserne du SDIS Etraz-Région suite à son interpellation à la Municipalité d'il y a quelques mois, il lui avait été répondu que ces aspects avaient été inclus dans l'offre de l'entreprise totale. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier précise que les investigations montrent que le périmètre étant plus large sur des terrains plus meubles sur une plus grande surface alors que l'on imaginait qu'une partie de la caserne se trouvait sur des sols non remaniés. Quant au chanvre, la commune d'Etoy a le même problème sur un terrain proche du site scolaire ; le Syndic de cette localité s'est approché du Service cantonal de l'agriculture, il n'y a rien d'illégal dans cette culture. On peut à nouveau constater une

pollution due aux plastiques à Gimel ; les services cantonaux ont été avertis et le garde-pêche s'est déplacé, mais les moyens des communes sont extrêmement limités pour intervenir.

En vue des élections communales du 7 mars, M. Nicolas Suter annonce que les comités des listes aubonnoises se sont rencontrés et ont défini certains thèmes sur 4 axes pour la prochaine législature. Ce lien a été envoyé aux conseillers et il les invite à répondre à ce questionnaire en faisant des propositions concrètes jusqu'au 25 octobre en n'hésitant pas à le transmettre à leurs amis et connaissances d'Aubonne et Montherod. Il sera ensuite procédé à un vote de sélection des actions concrètes qui pourraient être défendues dans la prochaine législature. Ce sondage a également pour but de susciter des vocations afin de renouveler le Conseil communal d'Aubonne.

M. Olivier Gétaz revient sur la demande des membres de la CoFIN d'être régulièrement informés des progrès réalisés pour la réévaluation de la location des locaux de la caserne du feu à une valeur couvrant les frais d'exploitation. Il lui est répondu par M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral qu'il n'a pas d'informations supplémentaires à transmettre à la CoFIN. M. Olivier Gétaz réitère donc la demande des membres de la CoFIN pour une information régulière par son municipal.

Il demande également dans quelle mesure la Municipalité d'Aubonne aurait pu profiter de la réfection réalisée par le canton sur la route Lavigny-Aubonne pour rénover également la partie entre le panneau d'entrée d'Aubonne jusqu'au restaurant du Cercle en y apposant un tapis phono-absorbant. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond que c'était l'intention de la Municipalité, mais une telle rénovation aurait dû faire l'objet d'un préavis et au vu de son montant élevé il était soumis à la catégorie la plus élevée sur le marché public qui nécessite une durée beaucoup plus importante et ce n'était pas possible de se « raccrocher à ce wagon », la loi sur le marché public ne le permettant pas. M. Olivier Gétaz ne comprend pas la réponse. Il lui est expliqué que la loi sur les marchés publics, pour des montants supérieurs à Fr. 300'000.-, implique un processus de procédures complexes. M. Olivier Gétaz pense que la Municipalité doit connaître assez tôt ce genre de travaux pour tenir compte de ces délais pour un marché public. Il lui est répondu par la négative.

Suite à l'intervention de M. Nicolas Suter, M. Thomas Buchanan, membre du comité et responsable de la liste des futurs candidats aux élections communales demande au secrétariat la diffusion du bulletin d'inscription aux membres du Conseil qui souhaitent se présenter. Enfin, faisant suite à la rénovation de la fontaine du Bourg-de-Four, la Municipalité va-t-elle remettre en eau les fontaines communales. Il lui est répondu par M. le Syndic Luc-Etienne Rossier qu'après discussion, il a été décidé de les remettre en eau prochainement.

M. Wladimir Mange revient sur ses 19 années au sein du Conseil communal, des dépôts de ses motions et notamment de la motion sur l'urgence climatique et sa réponse municipale. Ce projet est maintenant bouclé et une page se tourne. Il constate le nombreux public présent lors de cette séance suite au dépôt du Manifeste citoyen et s'en réjouit. Il conclut en remettant à la présidente sa lettre de démission immédiate du Conseil communal d'Aubonne.

Mme Eve Jaquier Butterfield salue la restauration de la fontaine de la Place du Bourg-de-Four et se réjouit des futures rénovations des autres fontaines communales. Elle se fait également la porte-parole de citoyens aubonnois qui ont particulièrement apprécié la création du trottoir de l'avenue Hermanjat. Elle demande des informations sur le préavis municipal fezzolan quant à l'agrandissement du collège. Mme la Municipale Sandra Linder répond que le projet d'agrandissement a été accepté par le conseil général de Féchy en date du 29 septembre dernier.

Mme Eve Jaquier Butterfield remarque les nombreux chantiers qui durent notamment dans la vieille ville car elles impactent la vie des habitants du quartier. Elle demande comment on peut favoriser des intérêts privés aux dépens des particuliers et demande que la Municipalité soit plus stricte avec ces rénovations en donnant un délai maximum lorsque l'on empiète sur le domaine public. M. le Municipal Michel Crottaz répond qu'il existe des règles délimitant les nuisances d'un chantier mais aucun texte de loi n'autorise la Municipalité à imposer un délai maximal à la réalisation d'un chantier.

Mme Denise Imesch remarque que la bande de terrain en zone verte entre l'Ouriette et la route d'Allaman est régulièrement utilisée par des véhicules (voitures et motos) car selon la Sécurité Publique, un accord existe entre la Municipalité et les entreprises. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que la Municipalité est très attentive à ce qui se passe dans ce secteur ; certains entrepreneurs ayant l'habitude de squatter ce terrain, ils les ont approchés et un accord a été conclu pour une mise en place temporaire, dans des périodes définies, d'un certain nombre de véhicules. Ce n'est malheureusement pas le cas de toutes les entreprises.

La séance se termine 23h15. La prochaine séance de Conseil aura lieu mardi 24 novembre prochain au Centre Culturel et Sportif du Chêne (CCSC).

Au nom du Conseil communal

La présidente

La secrétaire

Catherine Zweifel

Jacqueline Creteigny